L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, No. 21 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 31 AOUT.

FRANCE.

Assemblée Nationale.

Séance du 29 août 1871.

La séance commence à 2 heures.

M. Grévy, président.

M. de Belcastel demande l'urgence sur sa proposition tendant à abroger la loi constitutionnelle du 25 février 1875, et, dans cette hypothèse, à modifier les articles 1 et 2 de la loi du 13 mars 1875, relative aux pouvoirs publics.

M. de Belcastel développe sa proposition.

M. Dufaure, garde des sceaux, ministre de la justice, combat la proposition.

M. de Belcastel demande l'urgence sur sa proposition. L'urgence est mise aux voix et n'est pas prononcée.

La proposition est renvoyée à la première commission d'initiative.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la création de bons du trésor à échéances de trois, six, neuf et douze mois.

M. Dufaure, garde des sceaux, ministre de la justice, monte à la tribune et donne lecture du projet de loi.

M. Wallon, rapporteur de la commission, monte à la tribune et donne lecture du rapport.

M. Dufaure, garde des sceaux, ministre de la justice, monte à la tribune et donne lecture de l'exposé des motifs.

M. Wallon, rapporteur, donne lecture du rapport supplémentaire